

Bonsoir à tous.

Je me présente devant vous en tant que simple citoyen désireux d'exercer son droit d'interpellation.

Le dossier de la vente d'un terrain public par la ville au cours de ces 8 derniers mois m'amène à me rendre compte que sa gestion par le Collège se fait au détriment de ma vie de famille et celle de mes voisins.

Une petite décision, prise dans un bureau, peut impacter certaines personnes assez fortement.

Cela ne fait que confirmer toute l'importance de la fonction que vous occupez.

Cela dit quand j'ai reçu le courrier de la ville m'indiquant ses intentions, j'avoue que mes idées étaient très claires:

En tant que Vervietois depuis quarante ans, je considère que les terrains publics sont autant aux citoyens qu'à la ville.

C'est donc avec cette idée que je me suis rendu aux différentes réunions et que j'ai discuté et échangé avec d'autres citoyens à propos du dossier.

Mais je dois bien reconnaître que j'avais tort .

A l'heure où je vous parle, j'ai compris que la ville est une entité à part entière et qu'un terrain public n'appartient qu'à elle.

J'ai envoyé un e-mail à la ville pour signaler la mauvaise gestion de ce terrain. On m'a répondu: « nous revendiquons farouchement une gestion en bon père de famille ». Ce terrain était occupé de 1929 à 2005.

Pour moi, une bonne gestion, ce n'est pas laisser un terrain à l'abandon pendant 13 ans pour finir par le vendre. Cela vaut quelques explications.

Il y a 15 jours, dans le quartier de Prés Javais, la ville a envoyé ses représentants à la rencontre de citoyens afin de récolter leurs idées pour élaborer un schéma de quartier. Ce qui est une excellente idée .

Elle l'avait déjà fait pour l'entièreté de la commune en 2010 au prix d'un gros travail dans le cadre de élaboration du Schéma de structure communal.

Les orientations urbanistiques choisies avaient été approuvées en septembre après de nombreuses concertations et consultations des citoyens .

La ville est donc capable de se préoccuper de l'avis de ses citoyens.

POURQUOI alors, le Collège communal a-t-il négocié et signé un document accordant à un promoteur particulier le droit de réaliser un projet immobilier qui va jusqu'à 3 fois plus de logements que prévu et qui s'écarte fortement des orientations choisies et approuvées par tous????????

<p>Rapport d'activités 2017 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Verviers (conseil du 26/03/18)</p>

Le PCS, c'est un budget de global de 765.914€ dont une subvention de la RW de 560.827€. A cela s'ajoute un budget de 47.645€ (art 18) directement reversé à des projets portés par des associations (La belle Diversité, Téléservice, SSM, Espace 28).

Ce sont 10 ETP + 4 animateurs engagés dans le cadre des subsides 'convention 1^{er} emploi' (mis principalement à disposition d'écoles de devoirs).

Il faut rappeler que 3.5ETP sont mis à disposition par la ville/PCS au DUS.

Le PCS poursuit 4 axes de travail : insertion socio-professionnelle, accès au logement, accès aux soins de santé et création de lien social.

Le PCS soutient les associations dans leurs projets non seulement financièrement mais aussi par l'organisation de réunions de concertation afin d'éviter les doublons et pour renforcer la cohésion sociale (soutien à l'accueil des enfants, soutien aux animations et formations de la commission alpha, soutien en guidance budgétaire, échanges de savoir, accompagnement des migrants)

Grâce à l'ensemble des actions du PCS et de son travail en réseau, l'équipe a pu rencontrer, accompagner, mobiliser, sensibiliser plus de 4.000 personnes.

Quelques actions à mettre en avant :

- Accueil de nouveaux habitants sur les quartiers (79).
- Accompagnement des personnes en insertion socioprofessionnelle (129)
- Travailler la pratique de la langue française avec 142 personnes pendant l'année et une vingtaine de jeunes en été lors des tables de conversation.
- Accompagnement de 240 ménages dans les immeubles sociaux
- Tenue de permanences sociales (Hodimont Pré Javais et rue des alliés)
- accompagner le processus de la Fabrique de liens citoyens avec plus de 104 personnes impliquées
- Participation aux « rencontres de l'impossible » qui ont réuni plus de 150 partenaires de l'insertion et de la santé
- Coordonner, accompagner, soutenir les habitants dans 3 fêtes de quartier, des animations familiales, des réunions d'habitants.
- Soutenir le Conseil communal des enfants par l'animation des commissions, soutenir la coordination des plaines en été, les festivités communales
- Permettre la rencontre de 83 personnes dans une lutte contre l'isolement dans deux espaces de rencontre en Hodimont et Prés Javais.

- Proposer des animations et un accompagnement sur les espaces publics et les Espaces sport de rue 2 espaces investis,
- Accompagner, soutenir et orienter les futurs bénévoles dans les associations, 34 personnes impliquées dans les écoles maternelles, 29 personnes accompagnées dans leur recherche
- Accompagner des parents dans leur insertion de quartier : 35 mamans soutenues et mobilisées

Conseil communal du 26 mars 2018 – Interpellations de Freddy Breuwer

– MIPIM 2018 : bilan de la participation de la Ville et perspectives pour Verviers à court et moyen terme

Faisant suite à la participation d'une délégation communale au dernier MIPIM du 12 au 16 mars et dans le prolongement logique des questions posées lors du Conseil communal du 26 février dernier, préalablement à cette participation, il importe de faire le point sur les résultats obtenus et les perspectives de redressement de l'hyper centre et de réhabilitation de sites particuliers à court et moyen terme.

Avec quelques questions précises et tout aussi inévitables. Sur 5 dossiers bien précis :

- La revitalisation de Spintay et le projet de centre commercial :

A vous lire vous en avez dit trop ou pas assez. 4 'locomotives' auraient signé un contrat avec le promoteur.

Ces enseignes sont-elles déjà présentes sur le territoire communal ?

Quelle surface représenteront-elles dans le centre commercial ? Quel sera leur impact sur le mixt commercial sous tendus par la demande de permis socio-économique en cours d'examen ?

La signature de ces contrats permet-elle de considérer que la construction du centre débutera en 2018 ? Ou s'agit-il d'un nouvel effet d'annonce ?

Un nouvel et xième ajournement rendrait encore plus perplexe ceux qui ne s'interrogent de plus en plus sur la pertinence du projet 15 ans après qu'il fut initié.

Quelle solution rapide envisagez-vous pour assainir Spintay. Avez-vous interrogé le promoteur sur ses intentions ?

J'ai moi-même porté et défendu au début des années 2000 l'idée qui consisterait à démolir côté Vesdre les immeubles impairs et à réaliser un espace public, aéré et verdurisé, de qualité qui aurait le double avantage de mettre la Vesdre mais également les immeubles côté pair où pourraient s'y installer une activité commerciale de type horeca à l'instar de la rue J.Cerexhe. Cette idée séduit de plus en plus de citoyens.

Si l'exécution du permis d'urbanisme ne peut intervenir dès que le nouveau permis socio-économique sera délivré, il me paraît essentiel de se pencher sur la rénovation urbaine de Spintay sans plus attendre.

- L'avenir du site HDB

Ce dossier est-il désormais porté par la ville ? Quelle a été votre intervention précise en vue d'aboutir à un projet concret à court terme ?

- Crapaurue Coronmeuse :

Votre réponse il y a un mois, assez prudente indiquait que vu la procédure de marché en cours aucun contact relatif à ce dossier ne pouvait avoir lieu sous peine d'invalider ledit marché. Il appert toutefois que vous avez eu des contacts. Qu'en est-il ?

- Porte de Heusy :

Avez-vous obtenu du promoteur les garanties de finalisation du projet global de revitalisation. Pour rappel côté Est , à proximité de La Lainière un immeuble à étages devrait être construit .

- Ile Adam :

Avez-vous enfin conclu la convention avec le promoteur privé ?
Sans un tel accord le projet de centre de sports et les centaines de logements annoncés prématurément par votre adjoint semblent hypothéqués.

D'une façon générale , même s'il est évident qu'il faut booster l'offre de logements , il faut avancer sur des bases réalistes et raisonnables.

Les citoyens verviétois sont à juste titre fatigués des effets d'annonce .

- Revenu cadastral et activité commerciale : plan d'action et priorités de l'indicateur expert.

Le travail de l'indicateur expert présente un intérêt évident pour les finances communales et en particulier l'assiette fiscale permettant de déterminer et prélever l'impôt foncier additionnel.

Encore faut-il que cela se fasse avec équité, discernement et sens des priorités.

C'est ainsi que lors d'une précédente intervention sur la situation préoccupante du commerce local, j'ai attiré l'attention sur la nécessité de rectifier la base de calcul des immeubles à usage commercial de l'hyper centre en tenant compte de la réalité, le plus souvent la diminution, de l'activité commerciale.

La présente interpellation vise à comprendre comment fonctionne le service de l'indicateur-expert, quels sont les effets de ses interventions dans une optique de justice fiscale et dans quelle mesure son action témoigne d'une réelle préoccupation par rapport à la pression fiscale excessive en regard de l'évolution du commerce dans l'hypercentre au cours des 10 dernières années.

Conseil communal du 26 mars, réponse à Freddy Breuwer

Monsieur le Conseiller communal,

Les ressources fiscales sont déterminantes pour mener à bien les missions de la Ville de Verviers. C'est grâce à celle-ci que nous pouvons soutenir l'enseignement communal, les zones de polices et les zones de secours, les crèches, les services administratifs, la rénovation du patrimoine et surtout participer au nombreux investissement des espaces publiques dont Verviers a tant besoin.

Comme vous le mentionnez le précompte immobilier, dont la Ville tire un revenu via les additionnels, est basé sur le revenu cadastral et celui-ci doit être mis à jour en fonction de l'évolution du bien ou du terrain. Ainsi, si un appartement supplémentaire est créé dans un bâtiment, le revenu cadastral doit évoluer en conséquence.

Vu le nombre d'irrégularités, la Ville et la Province de Liège ont embauché un indicateur-expert. Son travail consiste à identifier les irrégularités et contacter les propriétaires pour normaliser les situations. Ceci afin de garantir les ressources fiscales des pouvoirs publics, de rétablir une équité fiscale et de lutter contre les logements irréguliers.

Les missions principales sont donc les suivantes :

- établir des liens entre les services de l'urbanisme et du cadastre : encodage des permis, des correspondance « fin de travaux » ... ;
- mise à jour du revenu cadastral des immeubles divisés en plusieurs logements (n'ayant pas de permis d'urbanisme) ;
- vérification du revenu cadastral des biens communaux.

Concernant la division des biens, depuis l'année dernière, l'indicateur expert a référencé une série d'incohérences entre le nombre de logements repris aux données de la documentation patrimoniale et le nombre de logements occupés dans le bâtiment. Suite à cette identification, un courrier est transmis aux propriétaires pour les inviter à se mettre en ordre.

Le travail est réalisé en fonction des numéros de rue des trois entités (4800/4801/4802). On commence par la première rue de chaque entité et puis on suit l'ordre.

À l'heure actuelle, 60 rues ont été étudiées, 260 biens identifiés avec des incohérences. Pour ceux-ci 85, propriétaires ont déjà reçu un courrier les invitant à se mettre en ordre, 34 courriers sont restés sans réponse, 35 dossiers sont finalisés et 16 sont en attentes d'informations complémentaires. À terme, l'ensemble des rues de la Ville sera étudié.

Concernant l'encodage des permis d'urbanisme, grâce au travail de l'indicateur expert la Ville est maintenant totalement en ordre.

Concernant les vérifications des permis d'urbanisme délivrés sans modification au cadastre, une centaine de biens avaient déjà été vérifiés visuellement, une quarantaine étaient reconnus comme étant terminés et les dossiers ont été transmis pour traitement au cadastre.

Il faudra un certain nombre d'années pour mettre à jour les données cadastrales, probablement 5 ans. Ainsi, l'équité fiscale sera assurée et des ressources correspondant à la situation réelle des biens seront garanties pour les pouvoirs publics.

Pour rappel, en moyenne le précompte immobilier ne représente que 10 % des revenus perçus par les propriétaires. L'immobilier reste donc une bonne source de revenu et il est souhaitable que chacun participe de manière équitable et fonction de la situation réelle de leur bien aux financements des services publics.

Il s'agit d'un travail important mené de manière très professionnelle par les indicateurs experts, je me réjouis que cette tâche soit menée à bien pour garantir les ressources fiscales sans augmentation la pression fiscale, et de rétablir une équité fiscale.

Par ailleurs comme vous le mentionnez, le précompte immobilier est historiquement plus élevé en cœur de ville qu'en périphérie malgré la diminution intrinsèque de l'attractivité des centres-villes depuis les années 70. Pourtant, personne ne peut disconvenir que les réalités socio-économiques du territoire wallon ont fortement évolué depuis 1975 : désindustrialisation, périurbanisation, déclin du commerce local et du logement dans les centres-villes, pression urbanistique dans les campagnes, disparition des terrains agricoles...

Pour ma part, je souhaite une réforme profonde et audacieuse du revenu cadastral et donc du précompte immobilier, mais le débat dépasse la Ville de Verviers. Il s'agit d'une compétence régionale, le débat devra donc avoir lieu au sein du Parlement wallon.

- Enseignement communal : vision d'avenir et ambitions en matière d'intégration et de cohésion sociale ?

La présente interpellation vise à permettre au Conseil de mesurer la prise en compte des 3 spécificités suivantes au sein de l'enseignement communal et à considérer le cas échéant que des moyens plus importants doivent être dégagés et mobilisés à court terme afin de mieux les soutenir.

Ces 3 spécificités, soit le cours de citoyenneté d'une part, l'apprentissage des langues et le bon usage du numérique d'autre part, sont autant de forces à développer dans le cadre d'une politique globale d'intégration et de cohésion sociale.

Cours de citoyenneté :

Quelles sont l'offre et la fréquentation de ce cours tant pour ce qui concerne la première période obligatoire que la seconde période optionnelle, comment s'organise la formation des maîtres et quelle est la promotion du cours dans l'enseignement communal d'une ville où les enjeux de l'interculturalité, de la cohésion sociale et de l'intégration restent essentiels.

A Verviers plus qu'ailleurs le succès du cours de citoyenneté constituerait un indicateur de cohésion sociale.

Or selon nos informations le choix pour la seconde période de cours philosophiques est pour plus de 50 % la religion islamique (843 élèves) et le solde se répartit entre morale laïque (347) et religion catholique (395). Le cours de citoyenneté ne représente, avec 32 élèves, que 2 % de participation. C'est beaucoup trop peu.

Apprentissage des langues :

Connaître et pratiquer une autre langue c'est avant tout une question d'ouverture d'esprit et de tolérance.

Connaître et pratiquer une langue comme l'allemand, l'anglais ou le néerlandais, c'est à dire celles que parlent nos voisins directs, c'est aussi doter les jeunes verviétois des atouts et des compétences qui les rendront plus forts à l'âge adulte et qui leur permettront de saisir toutes les opportunités d'emploi.

Or l'offre de cours semble minimaliste en matière d'apprentissage des langues l'enseignement communal. Sauf erreur seules 3 écoles organisent ces cours (Petit Rechain, Boulevards et Linaigrettes). C'est déjà discriminatoire en soi.

Que proposez-vous de faire pour 'booster' cette offre ?

Accès et usage du numérique :

Au moment où les discours politiques traduisent une volonté de faire de Verviers une ville connectée, une Smart city et alors que chacun sait ou doit savoir que la digitalisation croissante de la société risque d'aller de pair à Verviers en particulier avec l'exclusion pour un grand nombre de concitoyens, il est important d'agir dès l'école pour favoriser l'accès et le bon usage des outils numériques.

Il convient par conséquent de s'interroger sur la place du numérique dans l'enseignement communal et sur les initiatives prises ou à prendre sans tarder pour éviter toute forme d'exclusion et pour préparer au mieux les élèves de nos écoles.

Qu'avez-vous mis en place ?

Réponse à l'interpellation du conseiller communal Freddy Breuwer
concernant l'enseignement.

Avant de vous répondre je voudrais faire observer que, sans rapport avec cette intervention, grâce à l'échevin Aydin, le collège vous a proposé pour cette seule séance du conseil communal :

- 134.000 € pour l'aménagement et la sécurisation des plaines de jeux dans les écoles ;
- 64.000 € pour la rénovation de la salle de gymnastique actuelle de l'école du Centre ;
- 245.000 € pour la reconstruction et l'agrandissement de deux classes à l'école de Lambermont. Soit un total de travaux de près de 450.000 €, 18 millions d'anciens francs !

Nous avons en outre de multiples projets dans toutes les écoles communales. Par exemple nous espérons enfin avoir débloqué le dossier de Carl Grün.

L'interpellation porte sur trois « spécificités » à développer dans le cadre d'une politique globale.

1. Le cours de citoyenneté « CPC »

Ce cours ne rentre pas dans une « offre » particulière que la ville de Verviers pourrait proposer mais dans le cadre d'une obligation légale .

Tous les enfants des écoles communales de Verviers ont une heure par semaine de cours de citoyenneté. Certains, si les parents en effectuent le choix, peuvent avoir une deuxième heure de ce cours, mise en parallèle de cours philosophiques comme religion protestante, catholique, islamique, orthodoxe ou encore cours de morale laïque. Le choix des parents est intégralement respecté et chacun (chacune) est le bienvenu-e-

Il faut aussi savoir, que les objectifs liés au cours de citoyenneté - tels que l'interculturalité, le vivre ensemble ou encore la compréhension de notre société- sont des objectifs transversaux que chaque enseignant se doit de mettre en place à travers ces différents cours (cf. décret Missions et les Socles de compétences). Toutefois, depuis cette année, un programme spécifique pour le cours de citoyenneté est accessible aux enseignants. Chaque enseignant y avait accès par internet et nous leur avons imprimé un exemplaire en version papier.

L'organisation de ce type de cours pose des problèmes concrets puisque des règles particulières d'organisation doivent être prises en compte : un nombre maximum d'implantations pour un même professeur, le professeur qui maintient un cours philosophique ne peut pas donner citoyenneté dans le même établissement, le choix d'une année à l'autre par certains professeurs de ne plus donner ce cours, la difficulté pour certains parents de voir un professeur « étiqueté avec son cours philosophique » donner le cours de citoyenneté qui se veut neutre. Malgré cela, nous avons respecté l'ensemble des « contraintes » liées à ces aspects, fourni les programmes à chacun des enseignants concernés,

fourni les informations pour la formation nécessaire pour l'actualisation de la profession et nous restons disponibles pour toutes demandes et toutes aides.

Au-delà de l'unique cours de citoyenneté, des démarches d'enseignants et d'équipes pédagogiques mettent en avant l'interculturalité, la cohésion sociale et l'intégration. De nombreux projets se sont déroulés, se déroulent et se dérouleront en ce sens : Défi Génération Zéro Watt, la mise en place de potager au sein des écoles ou à proximité en partenariat avec des maisons de jeunes, la réflexion à travers le théâtre, le chant et la culture, du vivre ensemble comme avec le Festival Paroles d'Hommes, la mise en place de cercles de paroles au sein de certaines classes, la création d'un jeu avec le CRVI autour de l'explication des vagues migratoires depuis la création de la Belgique, une meilleure information auprès des enseignants des modules de formation qu'ils peuvent suivre en formation volontaire,...

Il est intéressant aussi d'observer que les plus grandes interactions entre les enfants se font hors « de la classe physique » à savoir aux temps de midi, aux garderies. Une réflexion profonde est en cours afin que nous soyons des précurseurs en encadrement pédagogique de ces temps de midi par la mise en place future d'un référent pédagogique au sein de chaque école, si le Collège et le Conseil en ont la volonté. Cet éducateur, par ses aptitudes, pourrait mettre en place des activités pour les enfants, conseiller et accompagner les gardiennes actuelles, être un vrai lien entre ces temps et le temps scolaire pour le développement du vivre

ensemble... Ce projet est actuellement en cours d'évaluation : un test est effectué au sein d'une de nos écoles, l'école du Centre, et les résultats sont plus que prometteurs.

2. Apprentissage des langues

L'apprentissage des langues de manière basique s'effectue en primaire à partir des classes de cinquième primaire et se poursuit en classe de sixième primaire, à raison de deux périodes par semaine.

Toutefois, la Ville de Verviers propose, au sein de trois écoles, un apprentissage précoce de la langue : l'anglais à l'école de Petit-Rechain, le néerlandais à l'école des Boulevards et l'allemand à l'école des Linaigrettes. Depuis la première année, ces enfants ont deux périodes par semaine durant l'ensemble de leur cursus primaire. Cet atout non négligeable souffre d'une méconnaissance du public. Le premier objectif en cours est dès lors la mise en avant de cette offre avantageuse -dès la prochaine rentrée- pour l'apprentissage d'une langue pour l'ensemble des élèves fréquentant les cours. En effet, les élèves sortant de ces écoles ont un avantage certain en secondaire, ainsi que nous l'ont confirmé des parents concernés.

Durant cette année scolaire, nous avons rencontré la Maison des langues qui aide, notamment, des structures scolaires et des PO à mettre en place des écoles en immersion. Nous y réfléchissons. Il faut bien mesurer l'impact, le choix de la langue, le lieu et l'environnement dans

lequel on « placerait » une école en immersion. L'alternative proposée avec l'apprentissage précoce de la langue représente néanmoins un avantage à Verviers notamment parce qu'il permet à chaque enfant de toutes les classes dans trois écoles de bénéficier de cet apprentissage.

De plus, plusieurs écoles participent au programme OLC (ouvrir mon établissement aux Langues et aux Cultures) en proposant après journée des cours d'arabe, de turc, ... Ces projets sont régis par une circulaire (6566) qui permet d'avoir des professeurs qualifiés et reconnus par la FWB parmi les pays reconnus pour donner ces cours de langue et de culture.

3. Accès et usage du numérique

Nos écoles communales s'équipent depuis quelques années en outils numériques et un budget supplémentaire de 120.000 euros a été obtenu cette année pour compléter l'offre numérique au sein de nos écoles. Cela permettra d'avoir des tableaux numériques au sein de chaque établissement et d'étendre l'offre avec des tablettes. Concrètement cela représente dans le cadre d'un marché public: 36 tableaux interactifs avec installation complète, 13 ordinateurs portables, 17 tours informatiques, 80 tablettes ainsi que des formations à destination des enseignants... Ainsi prend sa part dans la « Smart City » !

Plusieurs écoles sont déjà reconnues écoles numériques au sein de notre pouvoir organisateur (par ex. l'école des Hougnés). Plusieurs

enseignants ont développé des compétences en la matière, certains suivent sur base volontaire de nombreuses formations, les outils présents au sein des écoles sont utilisés, et un budget complémentaire peut être accordé.

De plus, les enseignants bénéficient maintenant d'un espace VIPP qui leur permet de créer des leçons, d'effectuer des recherches, de créer des partenariats ou autres activités pédagogiques avec l'accès à un tableau interactif. Cela permet l'interaction des documents « papiers » et l'accès au net, la formation en interne de certains enseignants à la pratique du tableau interactif, la création d'application utilisable directement en classe.

Afin de faciliter aussi l'utilisation des outils aux enseignants pour en faire profiter au mieux les élèves, des dispositions numériques ont été mises en place. Le site des écoles communales de la Ville de Verviers a été totalement refondu et permet, par un accès avec mot de passe, aux enseignants et directions d'avoir accès à toute une série de documents qui pourraient les intéresser. Un système de NAS a été installé au sein de chaque école ce qui permet des mises à disposition de documents numériques, le partage de leçons ou de documents. Ce système représente un réel gain de temps et d'efficacité pour les enseignants qui l'utilisent.

4. Au-delà...

Au-delà des trois points développés ci-dessus, de gros chantiers nous attendent afin d'avoir une belle vision d'avenir concernant l'enseignement communal verviétois.

Une enquête auprès des enseignants (158 retours !) couplée à l'analyse complète des données TABOR (analyse effectuée par établissement et pour l'ensemble du PO ce qui est assez unique en Fédération Wallonie-Bruxelles) montrent des objectifs à développer au sein de notre enseignement communal (et qui ont débuté pour certains), notamment :

- Améliorer la stabilité des équipes pédagogiques au sein de nos établissements ;
- Travailler sur la continuité des apprentissages et le continuum pédagogique ;
- Réfléchir aux méthodes d'évaluations et aux bulletins, en lien avec les socles de compétences ;
- Améliorer les temps de midi en lien avec les temps scolaires par la possibilité d'engagement d'éducateurs avec mission spécifique, une réflexion sur le coût des garderies et l'amélioration des repas scolaires ;
- Réécrire des projets éducatifs et pédagogiques pour la Ville (à actualiser par rapport aux réalités de terrain qui ont évolué)

Plusieurs éléments ont déjà été mis en place pour avancer sur ces différents chantiers et cela en lien avec les données TABOR et les retours de l'enquête :

- Des formations décentralisées sur Verviers afin que des enseignants puissent les suivre sur base volontaire. Un module de concertation autour de la lecture donné une ancienne inspectrice a rassemblé plus de 90 enseignants de notre enseignement communal, deux modules de l'école supérieure de pédagogie de Liège ont attiré plus de 60 enseignants dont 80% du communal pour le module de numération et 95% du communal pour le module autour des grandeurs.
- La création de l'Espace « VIPP » permettant l'échange, la communication, la création, la formation dans un cadre très bénéfique et créatif pour les enseignants. Il faut savoir que cet espace suscite énormément d'intérêt à l'extérieur de Verviers puisque d'autres communes ont pris des renseignements ou sont venus le visiter, des parlementaires de la FWB souhaitent une réflexion autour de cet outil et madame la Ministre a annoncé une visite officielle le mois prochain.
- Une meilleure communication des projets créés et mis en place au sein de nos écoles. Les médias sont demandeurs d'être mis au courant de nos différents projets. Une meilleure communication, c'est aussi une meilleure image de notre enseignement communal

mais c'est surtout une valorisation du travail des enfants et des enseignants.

- La mise sur pied de deux concours propres à la Ville de Verviers l'un de jeux et logique mathématiques l'autre de jeux et logique autour de la lecture, de l'orthographe et du vocabulaire.
- Le développement d'un site internet propre à chaque école et mis à jour régulièrement en lien avec le site des écoles communales de la Ville de Verviers.
- La mise en avant d'un esprit propre à une école à un quartier avec des partenariats sur le long terme amenant « une spécificité » à l'établissement : sportif, culturel, ...
- La mise sur pied d'une matinée des intervenants proposée aux directions d'écoles et qui leur ont permis de rencontrer 6 partenaires potentiels dans le cadre de projets, de journées des formations ou d'animations en classe. Ces 6 partenaires représentant chacun des objectifs différents : intégration, découverte de la nature, géométrie à travers l'art, la culture musicale, ...
- La mise sur pied de projets avec des partenaires « extérieurs » : Festival Paroles d'Hommes, Génération Défi Zéro Watt, création d'une exposition pour la rentrée avec le musée autour de 14/18, création d'un jeu et d'une animation autour des vagues

migratoires, liens étroits avec la Haute Ecole Charlemagne (qui forme les futurs instituteurs), ...

- ...

Vous constaterez que le Collège innove et va de l'avant dans un secteur essentiel pour notre avenir : celui de nos enfants !

Je vous remercie.

Jean-François Istasse,
Echevin de l'Instruction Publique

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Conseil communal de Dison s'est prononcé la semaine dernière, à l'unanimité des groupes PS, ECOLO et cdH, en faveur de la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et de Doel 3. La commune de Dison est la première de la Province de Liège à rejoindre la délibération votée le 26 février dernier à la ville de Liège.

Le groupe Ecolo vous propose ce soir de voter une motion identique et de rejoindre le mouvement plus large des communes de la Province en faveur de la fermeture immédiate de ces deux réacteurs jugés dangereux. En espérant être suivis rapidement par d'autres communes. Car, en nous mobilisant largement sur ce sujet, nous pouvons peser sur les débats menés au niveau fédéral. La mobilisation des communes dans le dossier des visites domiciliaires nous l'a démontré.

Prenons dès ce soir, chacun et chacune, nos responsabilités. Cette motion est nuancée : elle ne demande pas que, demain, toutes les centrales soient fermées. Elle demande l'arrêt des réacteurs les plus dangereux et problématiques, ceux de Tihange 2 et Doel 3. Le gouvernement fédéral a décidé de distribuer des pastilles d'iode dans un rayon de 100km des centrales nucléaires. Verviers est évidemment bien plus proche. Le danger est réel et cette motion est bien d'intérêt communal car c'est la sécurité des habitants de notre commune, comme tous ceux de la Province et même plus largement, qui est en jeu. En matière de nucléaire, si les risques sont infimes, les dégâts quand à eux sont eux infinis. Il est de notre devoir de ne pas prendre ce risque, pour nous, pour nos enfants, pour les générations futures.

Pour le groupe ECOLO

Pauline DUMOULIN

Cheffe de groupe

Proposition du groupe politique ECOLO

Motion pour la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et Doel 3

- Considérant que les centrales nucléaires belges ont été conçues pour une durée de vie de 30 ans, que Tihange 1, 2 et 3 ont respectivement été mis en service en 1975, en 1983 et en 1985 et que Doel 1 et 2 ont été mis en service en 1975, Doel 3 et 4 en 1982.
- Considérant que la prolongation de la durée d'exploitation des réacteurs au-delà de leur durée de vie de 30 ans jusqu'en 2023 et 2025 ne saurait que faire

croître le nombre d'incidents et la probabilité d'un incident ou accident grave tel que Tchernobyl ou Fukushima.

- Considérant la multiplication des pannes et autres « arrêts non programmés » observés au cours des dernières années sur le site de Tihange.
- Considérant les mises en garde répétées venant d'experts indépendants (comme récemment Ilse Tweer de l'Université de Vienne ou Antoine Debauche de l'UCL) notamment de techniciens électronucléaires sur les risques du prolongement de la vie des centrales ; techniciens pour lesquels la probabilité d'un accident nucléaire majeur en Europe est loin d'être négligeable.
- Considérant le caractère incommensurable des dégâts humains et économiques, pour une longue période et au-delà des environs immédiats du site, que peut provoquer un accident nucléaire majeur, comme on peut par exemple l'observer à Fukushima, et qui toucherait dans la région liégeoise a minima 1 million de personnes.
- Considérant que le Conseil communal de la ville d'Aix-la-Chapelle a adopté le 21 mai 2015 à l'unanimité une résolution pour l'arrêt immédiat et définitif de la centrale nucléaire de Tihange, que le ministre du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de l'Environnement a exhorté la Belgique le 20 décembre 2015 à fermer les centrales nucléaires de Tihange, que la ministre allemande de l'Environnement a adressé une liste de 15 questions à l'AFCN portant sur les procédures de contrôle et d'évaluation ainsi que sur les garanties de sécurité de la cuve du réacteur de Tihange 2, et a appelé la Belgique le 28 décembre 2015 à retirer la centrale nucléaire de Tihange du service suite au nombre conséquent d'incidents.
- Considérant que le Conseil communal de la ville de Maastricht a adopté le 9 juin 2015 une résolution signée par 9 des 11 partis représentés réclamant la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange et que le même Conseil s'est prononcé à l'unanimité le 19 janvier 2016 pour entamer des procédures judiciaires contre la centrale nucléaire de Tihange.
- Considérant que le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a au plus haut niveau et à maintes reprises fait part de ses préoccupations sur les déficiences constatées dans la centrale nucléaire de Tihange et qu'un échange de vue a eu lieu entre la secrétaire d'Etat au Développement durable et le ministre de l'Intérieur belge le 18 janvier 2016 à Bruxelles à propos de la sûreté des réacteurs nucléaires de Tihange.
- Considérant l'obstacle que la persistance du choix nucléaire fait peser sur le développement des filières de l'énergie renouvelable, compromettant la possibilité pour la Belgique et pour la Wallonie de se positionner sur ce créneau économique d'avenir.

- Considérant la multiplication des informations alarmantes au sujet de la gestion de la filière nucléaire belge — et plus particulièrement au sujet des réacteurs de Tihange 2 et de Doel 3.
- Considérant l'incapacité dans laquelle se trouvent les autorités publiques à organiser l'évacuation ou la protection de la population en cas d'incident grave à Tihange.
- Considérant que les responsables politiques locaux ont le devoir et l'obligation de protéger leur population résidente.

Le Conseil communal de Verviers,

Après délibération,

Avec ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,

➤ Demande la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et de Doel 3.

➤ Demande le respect du calendrier prévu pour la sortie du nucléaire, à savoir 2025.

➤ Souhaite que la commune joigne ses efforts, y compris sur le plan juridique, à ceux des nombreuses municipalités inscrites dans un large mouvement transfrontalier qui réclame la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange.

➤ Charge le Collège communal de transmettre la présente délibération à la Ministre fédérale en charge de l'Énergie, de l'environnement et du développement durable, Marie-Christine Marghem.

Madame la Cheffe de Groupe, Madame Demoulin, je vous remercie d'avoir déposé cette motion pour laquelle nous allons voter favorablement.

Je tiens toutefois à y apporter quelques remarques.

Comme vous l'avez précisé, cette motion a été votée par le Conseil communal d'Aix la Chapelle. Je tiens quand même à souligner que nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'Allemagne en termes de pollution puisque ça fait des années qu'ils nous polluent avec leur charbon.

Il faut également prendre conscience que directement et indirectement Thiange 2 et Doel 3 ce sont plus de 4000 collaborateurs. Ne négligeons donc pas non plus les conséquences sociales de cette fermeture.

Enfin, une fermeture immédiate ne laisserait pas le temps suffisant pour développer des alternatives valables et en suffisances.

Comme je vous l'ai donc dit je vais soutenir cette motion mais il me paraissait important d'y ajouter certaines observations.